

REPUBLIQUE TUNISIENNE  
O  
MINISTERE  
DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE L'AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE

MISE EN OEUVRE DE L'AGENDA



**CONFERENCE "MED21"  
SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE  
EN MEDITERRANEE**

Document MED 21/DT/3  
20 Mai 1994

Original : Francais

---

Première réunion du groupe d'experts  
pour la préparation de la conférence  
MED 21

Tunis, 16-20 Mai 1994

**RAPPORT**

**DE LA PREMIERE REUNION DU GROUPE D'EXPERTS POUR  
LA PREPARATION DE LA CONFERENCE MED 21**

---

Tunis, 1994

## Table des matières

**Introduction**

**Participation**

**Ouverture de la réunion**

**Election du Bureau**

**Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

**Examen des questions liées au développement durable**

A. Groupe de travail I: Agenda MED 21

- Agenda MED 21

B. Groupe de Travail II: Declaration, Aspects Juridiques et Institutionnels

- Déclaration de Tunis

- Arrangements Institutionnels

- Arrangements Juridiques

**Questions diverses**

**Adoption du rapport**

**Clôture de la réunion**

### **ANNEXES**

ANNEXE I : Liste des participants

ANNEXE II : Discours d'ouverture de S.E. M. Mohamed Mehdi Mlika, Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire de la Tunisie

ANNEXE III : Ordre du jour

ANNEXE IV : Projet de Resolution concernant le document Agenda MED 21

ANNEXE V : Projet de la Declaration de Tunis pour le développement durable dans le Bassin méditerranéen

- ANNEXE VI : Projet de Resolution relatif à la création  
d'une Commission Méditerranéenne du  
Développement Durable
- ANNEXE VII : Liste des documents

## Introduction

1. La huitième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Antalya, octobre 12-15 1993) sur la base d'une proposition de la délégation tunisienne a décidé de confier à la Tunisie l'organisation d'une Conférence méditerranéenne sur le développement durable. Cette décision fait suite à la demande de la Tunisie d'abriter et d'organiser cette Conférence. Cette initiative fait suite à l'appel lancé à l'occasion de la journée mondiale de l'environnement (5 juin 1993) par Son Excellence Monsieur Zine El Abidine BEN ALI, Président de la République Tunisienne pour la promotion du développement durable en Méditerranée et le renforcement des actions pour la protection de l'environnement dans ce bassin. Afin de préparer dans les meilleures conditions cette Conférence il a été convenu de la faire précéder par deux réunions préparatoires d'experts aux mois de Mai et d'Octobre 1994 à Tunis.

2. La première réunion préliminaire des experts s'est tenue à Tunis du 16 au 20 mai 1994 à l'hôtel Karim (Gammarth), à l'invitation du Ministre Tunisien de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire.

## Participation

3. La Bosnie-Herzégovine, le Chypre, la Croatie, l'Egypte, l'Espagne, la France, la Grèce, Israël, l'Italie, Malte, Monaco, Maroc, la Palestine, la Slovénie, la Tunisie et la Turquie ont désigné des experts pour participer à cette réunion.

4. les représentants de l'Unité de Coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée (UNEP/PAM) et les directeurs des centres d'Activités Régionales de ce dernier ont participé à cette réunion dont ils ont appuyé l'organisation.

Les organes et institutions spécialisés des Nations Unies ci-après et les organisations non gouvernementales étaient également représentés par des observateurs : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), la Banque Mondiale (BM), Greenpeace Internatina, le Fonds Mondial pour la Conservation de la Nature (WWF), le Bureau d'Information pour l'Environnement et le Développement Durable (MIO/ECSDE), la Fondation pour les Etudes Internationales (Malte), la Fondation pour la Recherche et la coopération , Forum pour la lagune CIUC (Italie), l'Institut Tunisien de Technologie Appropriée (ITTA), l'Association Tunisienne pour la Protection de la Nature et de l'Environnement de Tunis (ATPNE), l'Association pour la Protection de la Nature et de l'Enviornnement de Kairouan (APNEK), l'Association pour le Développement et la Promotion de l'Environnement de la Marsa.

5. La liste complète des participants figure à l'Annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

6. Le représentant de la Tunisie M. Mohamed Ennabli, a prononcé une allocution pour introduire le thème de la Conférence. Il a rappelé le contexte général dans lequel se tient la réunion préparatoire de la Conférence ministérielle Méditerranée 21 à l'invitation de la Tunisie, deux années après la Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement (CNUED) à Rio et à la veille de la deuxième réunion de la Commission des Nations Unies du Développement Durable à New York alors que, nombre de pays méditerranéens se sont déjà dotés d'une commission

nationale du développement durable. Il a également souligné les recommandations pertinentes de la huitième réunion ordinaire des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone se rapportant à la restructuration du PAM pour promouvoir le développement durable en Méditerranée. Il a salué les efforts méritoires et le soutien consentis par le PAM sous l'égide duquel sera organisée à Tunis la Conférence ministérielle.

7. M. L. Jeftic, Coordonnateur Adjoint du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) a exprimé, au nom du Directeur Exécutif du PNUE Mme Elizabeth Dowdeswell, ses remerciements et sa gratitude au Gouvernement tunisien pour avoir abrité cette réunion sur l'Agenda 21 pour la Méditerranée. Il a souligné que le PNUE et le PAM attachent une grande importance à cette réunion et a noté que la dernière réunion des Parties Contractantes a demandé au Secrétariat du PAM d'aider la Tunisie à organiser les réunions sur l'Agenda 21 qui sont considérées comme des réunions tunisiennes.

8. La séance a été inaugurée par S.E. M. Mohamed Mehdi Mlika, Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire de Tunisie. Il a souhaité la bienvenue aux participants au nom de son Gouvernement et a exprimé sa conviction que cette première réunion du Comité préparatoire de la conférence MED 21 contribuera à approfondir le dialogue engagé par les pays de la Méditerranée sur l'avenir de cette région et à faire le point, six mois avant la conférence de Novembre, sur l'état d'avancement de la coopération intra-méditerranéenne en matière d'environnement et de développement.

Tout en soulignant la détermination de la Tunisie à oeuvrer de plus en plus pour la protection de l'environnement de cette région du globe, il a indiqué que la tenue de la Conférence MED 21 à Tunis, organisée suite à l'appel lancé par son excellence le Président de la République Monsieur Zine El Abidine BEN ALI prouve encore une fois l'intérêt que la Tunisie porte à la conciliation de

l'environnement avec le développement au profit des générations actuelles et futures ce qui s'inscrit dans le droit fil de la nouvelle approche de développement durable dégagée lors du Sommet de la Terre à Rio.

Il a indiqué qu'il est urgent et nécessaire que les pays de la Méditerranée poursuivent la réflexion sur les moyens les plus efficaces pour assurer un avenir sain et équilibré dans cette région.

A cet effet il est demandé à cette réunion de dégager des propositions concrètes allant dans le sens des recommandations de Rio avec pour objectif une meilleure prise en compte des exigences de la région, notamment une révision profonde des rapports d'échange et le renforcement de la coopération internationale et régionale.

En rappelant les différentes initiatives entreprises dans la région pour développer la coopération régionale telles que le PAM, la Charte de Nicosie, le Programme d'Action du Caire, la Conférence ministérielle d'Alger sur l'eau, il a insisté sur la nécessité de faire un bilan sur la mise en oeuvre des engagements pris par les différents pays à Rio et au PAM.

Ainsi, pour faire de la Méditerranée une écorégion pilote pour le développement durable, il importe de réfléchir sur le nouveau arrangement institutionnel en vue d'établir une commission méditerranéenne du développement durable, de nouvelles approches pour le PAM telle que l'approche par objectif et un Agenda 21 pour la Méditerranée.

Il a terminé son intervention en saluant le fléchissement des tensions politiques qui secouaient la région notamment l'engagement du processus de paix entre la Palestine et Israël.

9. Le texte de l'allocution de S.E. M. Mlika figure à l'Annexe II de ce rapport.

**Point 2 de l'ordre du jour: Election du Bureau**

10. Conformément à la consultation informelle qui a eu lieu avant l'ouverture officielle de la réunion, le représentant du PAM a proposé le bureau suivant que la réunion a approuvé:

Président : M. Mohamed Ennabli (Tunisie)  
Vice-Présidents : M. Joaquin Ros Vicent (Espagne)  
M. Patrick Van Klaveren (Monaco)  
Rapporteur : M. M'hamed Malliti (Maroc)

**Point 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

11. L'ordre du jour provisoire a été distribué sous la référence MED 21 DT/1 et l'ordre du jour annoté distribué sous la référence MED 21 DT/2.

12. Un débat général s'est instauré portant sur les objectifs de la réunion et le statut des quatre documents qui lui ont été soumis.

13. Lors des remarques générales faites sur ce point, tous les représentants qui ont pris la parole ont exprimé leurs remerciements et leur gratitude au gouvernement tunisien pour son hospitalité et pour avoir bien voulu accueillir cette importante réunion.

14. Plusieurs avis ont été émis spécifiant que les efforts déployés visaient à faire du Bassin Méditerranéen un espace exemplaire pour le développement durable conformément aux engagements de la CNUED.

Certains ont exprimé l'utilité d'expériences pilotes et l'idée que les pays méditerranéens pouvaient utilement établir des commissions nationales pour le développement durable.

15. En ce qui concerne le statut des quatre documents soumis à la réunion, il a été souligné que le document MED 21 PC/1 sur "La Déclaration de Tunis" devrait être finalisé et mis au point pour approbation par la conférence Ministérielle prévue en novembre 1994.

16. Le document MED 21 PC/2 "Projet de l'Agenda 21", devrait être considéré comme un outil de réflexion et un document de référence pour les pays méditerranéens et le PAM, y compris la Commission Méditerranéenne pour le Développement Durable dont la création est à l'étude.

17. Des priorités pour la Méditerranée devraient être établis.

18. Concernant le document MED 21 PC/3 "Arrangements juridiques", cette réunion n'étant pas habilitée à prendre des décisions, dans la mesure où les arrangements juridiques relèvent de la compétence des réunions des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone, il a été confirmé que ce document est un document d'information apportant une contribution à la réflexion générale.

19. Quelques participants ont souligné que la Convention de Barcelone ne devait pas faire l'objet d'une révision radicale, mais de légères modifications, si cela s'avère nécessaire, en vue d'y incorporer le concept de développement durable. Il a été également souligné que la révision de la Convention de Barcelone est un problème d'ordre juridique complexe et difficile qui devait être

discuté essentiellement par la réunion des experts juridiques (Barcelone, 14-18 Novembre 1994).

20. Au terme du débat, le président a résumé la discussion en dégageant le consensus suivant concernant le statut des documents

(a) Document MED 21 PC/1 (Projet de la Déclaration de Tunis)

C'est un document de travail. Le projet de la déclaration de Tunis sera soumis pour approbation à la Conférence Ministérielle, prévue pour le 1er Novembre 1994.

(b) Document MED 21 PC/2 (Projet pour l'Agenda 21)

C'est un outil de réflexion et un document de référence qui servira de plate-forme et de guide en vue de faciliter les actions futures. La Conférence ministérielle en prendra connaissance.

(c) Document MED 21 PC/3 (Arrangements juridiques)

C'est un document d'information pour la Conférence Ministérielle. Du fait que la Convention de Barcelone est un instrument juridique qui a été signé par les Etats méditerranéens, seuls ces états peuvent le réviser en ayant recours aux procédures et aux mécanismes appropriés.

(d) Document MED 21 PC/4 (Arrangements institutionnels)

C'est un document de travail qui vise à préparer les décisions de la Conférence ministérielle quant à l'opportunité de la création d'une commission méditerranéenne du développement durable dans le cadre du PAM.

21. A l'issue du débat sur ce point, la réunion a adopté l'ordre du jour qui figure à l'annexe III.

22. La réunion a approuvé l'organisation des travaux telle qu'elle figure sur le document MED 21 DT/2. Il a été également convenu que Mr. Van Klaveren préside le Groupe de travail I (Document Agenda MED 21) et que Mr J. Ros Vicent préside le Groupe de travail II (Déclaration, Arrangements Juridiques et Institutionnels).

Point 4 de l'ordre du jour : Examen des questions liées au développement durable

A. Groupe de travail I :( Agenda 21 pour la Méditerranée)

Le Groupe I s'est réuni sous la présidence de Mr. PATRICK VAN KLAVEREN (Monaco assisté de Mr. MOHAMED ENNABLI comme modérateur. L'ordre du jour de la réunion comprenait le point 4.2 relatif à l'examen du document MED 21 PC/2 sur l'Agenda MED 21.

Point 4.2 de l'ordre du jour:Agenda MED 21

23. Le groupe de travail a décidé d'examiner chapitre par chapitre le contenu du projet de l'Agenda MED 21 figurant dans le document MED 21 PC/2 qui a fait l'objet d'un examen au cours duquel divers amendements et commentaires ou de nouvelles propositions ont été avancés.

24. Il a été convenu qu'un document d'information sera fourni pour la deuxième réunion préparatoire de la Conférence de Tunis sur les engagements déjà pris par les Parties Contractantes (Déclaration de Gènes, Charte de Nicosie, etc..) et indiqué qu'il serait utile que soient autant que possible remis ces éléments d'information sur les changements intervenus dans le Bassin Méditerranéen depuis vingt ans.

25. A l'issue du débat sur ce point, le président a proposé et la réunion a adopté le modus operandi suivant:

- (1) Les divers amendements déjà proposés au cours du débat et portant sur le projet de l'Agenda MED 21 seront incorporés par le groupe de rédaction dans un texte révisé;

- (2) La version amendée du projet de l'Agenda MED 21 sera adressée à tous les pays méditerranéens ainsi qu'aux institutions spécialisées concernées. Il leur sera demandé de renvoyer leurs commentaires supplémentaires par écrit au plus tard le 15 Août 1994.
- (3) Ces commentaires seront pris en compte dans la version finale du document qui sera soumis à la deuxième réunion préparatoire des experts (Tunis, fin octobre 1994);
- (4) faire figurer dans la version amendée du projet de l'Agenda MED 21 les priorités des pays méditerranéens de la manière suivante:
  - a. les priorités identifiées dans le cadre du PAM et par les diverses études entreprises dans la région méditerranéenne notamment dans le cadre du PAM ;
  - b. les priorités formulées par les pays méditerranéens.
- (5) D'autres Aspects. Etant donné que certaines questions importantes n'étaient pas explicitement évoquées dans le projet de l'Agenda MED 21 , la majorité des participants ont convenu que les questions suivantes seraient préparées et ajoutées à la version amendée de ce document: Le Tourisme et les Activités y afférentes, le Transport Maritime, L'Energie, les Pêches et l'Aquaculture ;

26. La réunion a préparé un projet de résolution relatif au projet de l'Agenda MED 21 sous la cote MED 21/WG1/L1 qui sera examiné lors de la prochaine réunion d'experts.

27. Le représentant de la FAO a fourni des informations sur les activités de son organisation et notamment sur la préparation d'un code de conduite pour une pêche raisonnable. Il a par ailleurs, proposé de contribuer à la révision des chapitres 17 et 18 du document en question.

B. Groupe de Travail II : (Déclaration, Arrangements Juridiques et Institutionnels)

28. Le Groupe II s'est réuni sous la présidence de M. Joaquin Ros Vicent (Espagne) assisté de M. Adel Hentati (Tunisie) comme modérateur. L'ordre du jour de la réunion comprenait les points suivants:

4.1 L'examen du document MED 21 PC/1 relatif au Projet de la Déclaration de Tunis sur le Développement Durable en Méditerranée;

4.4 L'examen du document MED 21 PC/4 relatif au Projet d'arrangements institutionnels; institution de la Commission méditerranéenne de Développement Durable (CMDD).

4.3 La présentation pour information du document MED 21 PC/3 relatif au Projet d'arrangements juridiques: intégration du développement durable dans la Convention de Barcelone.

Point 4.1 de l'ordre du jour : Déclaration de Tunis

29. Après avoir présenté le document MED 21 PC/1, M. Hentati a précisé que ce document sera soumis à la conférence Ministérielle (Tunis, 1 novembre 1994) pour adoption. Après un large débat et une discussion approfondie portant à la fois sur le fond et sur la forme du projet de Déclaration, la réunion a introduit plusieurs amendements et des ajouts au texte qui lui a été soumis. Le texte du projet de Déclaration, tel qu'amendé par la réunion figure en

annexe V du présent rapport. Le modérateur a indiqué par ailleurs, que le projet fera l'objet d'une dernière lecture lors de la 2ème réunion du comité préparatoire avant d'être soumis, pour approbation à la Conférence Ministérielle de Tunis (1 novembre 1994).

Point 4.4 de l'ordre du jour: Arrangements Institutionnels

30. Après la présentation par M. Adel Hentati (Tunisie) modérateur du groupe de travail No° 2 du document MED 21 PC/4 "Projet d'arrangements institutionnels: institution de la commission méditerranéenne de développement durable (CMDD)" le groupe de travail a eu un large échange de vues sur le principe et l'opportunité de la création d'une telle Commission, sur le cadre dans lequel elle pouvait être créée ainsi que sur les procédures à suivre à cette fin.

Il est indiqué d'avoir un document d'information sur la Conférence des Nations Unies du Développement Durable ainsi que sur les Commissions Nationales du Développement Durable.

31. La réunion a approuvé le projet de résolution qui figure à l'annexe VI du présent rapport.

Point 4.3 de l'ordre du jour: Arrangements Juridiques

32. Mr Hentati, a présenté le document MED 21/PC/3 relatif au projet d'arrangements juridiques : intégration du développement durable dans la Convention de Barcelone. Il a expliqué que ce document doit être considéré par la présente réunion comme une contribution de la Tunisie à l'actualisation du PAM; il s'inscrit dans la logique des travaux de la Conférence MED 21 et de son prolongement dans la perspective de la 9ème réunion des Parties Contractantes de la Convention de Barcelone . Il a précisé que le document reflète la vision tunisienne quant à une possible approche

de l'intégration du développement durable dans la Convention de Barcelone et qu'il sera soumis par la Tunisie en tant que contribution aux travaux de la réunion des experts juridiques prévue à Barcelone du 14 au 18 Novembre 1994.

33. Diverses opinions ont été exprimées. Les unes expriment leurs préférences pour l'introduction du développement durable dans la Convention de Barcelone, d'autres pensent que le cadre du PAM est le plus approprié pour y intégrer le développement durable.

**Point 5 de l'ordre du jour : Divers**

34. Aucune autre question n'a été soulevée.

**Point 6 de l'ordre du jour : Adoption du rapport de la réunion**

35. La réunion a adopté son rapport le vendredi 20 Mai 1994.

**Point 7 de l'ordre du jour : Séance de clôture**

36. Après l'échange habituel des formules de politesse au cours duquel les participants ont exprimé leurs remerciements et leur gratitude au gouvernement Tunisien pour sa généreuse hospitalité. Le délégué de la Tunisie a vivement remercié toutes les délégations d'avoir répondu à l'invitation tunisienne. Il a remercié en outre le secrétariat de l'Unité de Coordination du PAM ainsi que les directeurs des Centres d'Activités Régionales du PAM pour leur contribution et appui à la réussite des travaux de la réunion.

37. Le président a déclaré la réunion close le Vendredi 20 Mai 1994 à 12 h 30 .

## ANNEXE I

### Liste des Participants List of Participants

**BOSNIE-HERZEGOVINE  
BOSNIA AND HERZEGOVINA**

**SE. Nerkez ARIFHODZIC**  
Ambassadeur de la république  
de la Bosnie-Herzegovine en  
Tunisie.  
Tél : (216) 1 732 700  
Tel : (216) 1 730 768  
Fax : (216) 1 733 044

**CHYPRE  
CYPRUS**

**Mr.Joannis MELIFRONIDES**  
Senior Agricultural Officer  
Department of Agriculture  
Ministry of Agriculture  
Natural Resources and  
Environment  
NICOSIA, CYPRUS  
Tel : (357) 2 302 605  
Fax : (357) 2 445 156

**Mr.Loizos LOIZIDES**  
Fisheries Officer  
Department of Fisheries  
Ministry of Agriculture  
Natural Resources and  
Environment  
NICOSIA, CYPRUS  
Tel : (357) 2 303 576  
Fax : (357) 2 445 156

**CROATIE  
CROATIA**

**Mr. Andrija Randic**  
Head of the Office  
Ministry of Civil Engineering and  
Environmental Protection  
Office for the Adriatic  
51 000 Rijeka, Uzarska 2/1

**Mr. Arsen PAVASOVIC**  
Consultant  
Ministry of Civil Engineering and  
Environmental Protection  
c/o PAP/RAC  
58000 SPLIT  
KRAJ Sv. Ivana 11  
Tél : (385) 58 43 499  
Tel : (385) 58 59 1171  
Fax : (385) 58 36 1677

**EGYPTE  
EGYPT**

**Mr. Ahmed Abdelwahab KHAFAGY**  
Director of Institute of Coastal  
Research.  
Adviser of the Egyptian  
Environmental Affairs Agency  
Cairo  
EGYPT  
Tel : (202) 3 48 21 208  
Fax : (202) 3 48 29 582

**Mr. Feisal Abdelhalim ESMAEL**  
Scientific Adviser of the Egyptian  
Environmental Affairs Agency  
Cairo  
EGYPT  
Tel : (202) 3 60 11 64  
Fax : (202) 3 61 07 64

**ESPAGNE  
SPAIN**

**Mr. Joaquin Ros VICENT**  
Asesor Ejecutivo  
Secretariat d'Etat à  
l'Environnement  
Madrid  
ESPAGNE  
Tel : (34) 1 59 76 005  
Fax : (34) 1 59 78 513

**Mme. Montserrat COLLDEFORNS**  
Sous Directeur Général  
Au Departement de  
L'environnement  
de la Generalitat de Catalogne  
Barcelone  
ESPAGNE  
Tél : (34) 3 419 30 85  
Fax : (34) 3 419 75 47

**FRANCE**  
**FRANCE**

**Mr. Serge ANTOINE**  
Conseiller pour les Questions  
Méditerranéennes auprès du  
Ministre de l'Environnement  
20, Avenue de Ségur  
75302 PARIS 07 SP  
FRANCE  
Tel : (33) 1 42 19 17 45  
Fax : (33) 1 42 19 17 72

**Mr. Jean Marc MASSIN**  
Bureau de la prévention  
et de la protection marine  
Direction de l'eau  
Ministère de l'Environnement  
20, Avenue de Ségur  
75302 PARIS 07 SP  
FRANCE  
Tél : (33) 1 42 19 12 66  
Fax : (33) 1 42 19 12 69

**GRECE  
GREECE**

**Ms. Demetra SPALA**  
Head Natural Environment  
Management Section  
Environmental Planning Division  
Ministry of Environment, Physical  
Planning and Public Works  
36 Trikalon Street  
11526 Athens  
GREECE  
Tel : (30) 1 69 17 620  
Fax : (30) 1 69 18 487  
Fax : (30) 1 86 47 420

**Ms. Stavroula SPIROPOULOU**  
Ministry of Environment, Physical  
Planning and Public Works  
Environmental Planning Division  
Natural Environment Management  
Section  
36 Trikalon Street  
11526 Athens  
GREECE  
Tel : (30) 1 691 82 02  
Fax : (30) 1 691 74 87

**ISRAEL  
ISRAEL**

**Mr. Israel PELEG**  
Director General  
State of Israel  
Ministry of the Environment  
2 Kaplan Street  
P.O.Box 6234  
91061 Jerusalem  
ISRAEL  
Tel : (972) 2 70 16 06/7  
Fax : (972) 2 61 18 98

**Mr.Dror AMIR**  
Director of International Affairs  
Division  
Ministry of Environment  
P.O.Box 6234  
91061 Jerusalem  
ISRAEL  
Tel :(972) 2 70 16 06/7  
Fax :(972) 2 61 18 98

**Mr.David DADONN**  
Director Israel Arab Division  
Ministry of Foreign Affairs  
Jerusalem  
ISRAEL  
Tel :(972) 30 32 90  
Fax :(972) 30 38 81

**ITALIE  
ITALIA**

**Mr. Giuliano FIERRO**  
Department of Terrestrial Science  
University of Genova  
26 Corso Europa  
16132 Genova  
ITALY  
Tel : (39) 10 35 38 270  
35 38 272  
Fax : (39) 10 50 07 94  
Tlx : 43-271114

**Mr. Adalberto VALLEGA**  
ICCOPS  
C/O Università di Genova  
Lungo parco Gropallo 316  
16122  
GENOVA  
Tél : (39) 10 20 95 321  
Fax : (39) 10 20 95 347

**MALTE  
MALTA**

**Mr. Salvino BUSUTTIL**  
Director General of the Foundation  
of International Studies  
VALLETTA  
MALTA  
Tel : (356) 23 32 18  
Fax : (356) 23 05 51

**Mr. Anthony BORG**  
Ministry of foreign Affairs  
Merchants Street  
Valletta  
Malta  
Tél : (356) 24 21 91  
Fax : (356) 23 78 22

**MAROC  
MOROCCO**

**Mr. M'hamed MALLITI**  
Chef de la Division de  
l'Environnement  
Sous Secretariat d'Etat à  
l'Environnement  
Ministère de l'Intérieur  
RABAT  
MAROC  
Tel : (212) 7 76 43 84  
Fax : (212) 7 76 84 26

**Mme. OUENZAR Fauzia**  
Sous-Secrétariat d'Etat  
chargé de la Protection de  
l'Environnement  
Ministère d'Etat à l'Intérieur  
RABAT.  
Tél : (212) 7 76 20 07

**MONACO  
MONACO**

**Mr. Patrick VAN KLAVEREN**  
Chef de Service de  
l'Environnement  
Dept. des Travaux Publics et des  
Affaires Sociales  
3 Rue de Fontvieille  
MC-98000 Monaco Cedex  
MONACO  
Tel : (33) 93 158 148  
Fax : (33)

**PALESTINE  
PALESTINE**

**Mr. Musa Abu-Gharbiyeh**  
Member of the Council of the  
Palestine Environmental Protection  
Authority  
Tunis  
Tel : (216) 1 788 708  
Fax : (216) 1 787 174

**Ms. Mona TAHAR**  
Dept of Economic Affairs  
P.L.O - TUNIS

**Mr. Shaddad ATTILI**  
Dept of Economic Affairs  
P.L.O - TUNIS

**SLOVENIE  
SLOVENIA**

**Mr. Mitja BRICELJ**  
Director of Water Department  
Ministry of Environment  
Vojkova 1b  
Ljubljana  
Slovenia  
Tel : (386) 61 32 26 94  
Fax : (386) 61 32 26 94

**Ms. Alenka MALEJ**  
National Institute of Biology  
Marine Biological Station, Head  
Tel: (386) 66 73 073  
Fax: (386) 66 74 432

**TUNISIE  
TUNISIA**

**Mr. Mohamed ENNABLI**  
Directeur de l'Institut National de  
la Recherche Scientifique et  
Technique  
BP 95  
2050 Hammam-Lif  
Tel : (216) 1 43 04 70  
Fax : (216) 1 43 09 17

**Mme.Amel BENZARTI**

Chargée de mission auprès du  
Ministre

Directeur de la Coopération  
Internationale

Ministère de l'Environnement et  
de l'Aménagement du Territoire

Centre Urbain Nord

Imm.ICF 2080 Ariana

TUNIS

Tel : (216) 1 702.779

Fax : (216) 1 702.431

**Mr Adel HENTATI**

Directeur de la Conservation de la  
Nature et du milieu rural

Ministère de l'Environnement et  
de l'Aménagement du Territoire

Centre Urbain Nord

Imm.ICF 2080 Ariana

TUNIS

Tél : (216) 1 703.394

Fax : (216) 1 702.431

**Mr.Hédi AMAMOU**

Directeur général chargé de la  
législation et des affaires juridiques

Ministère de l'Environnement et  
de l'Aménagement du Territoire

Centre Urbain Nord

Imm.ICF 2080 Ariana

TUNIS

Tel : (216) 1 704.000

**Mr. Ridha LAMINE**

chargé de mission auprès du  
Cabinet du Ministère de

l'Environnement et de

l'Aménagement du Territoire

Centre Urbain Nord

Imm.ICF 2080 Ariana

TUNIS

Tél : (216) 1 704.000

**Mr.Mounir FERCHICHI**  
Directeur des études et projets  
Agence National pour la Protection  
de l'Environnement  
Centre Urbain Nord  
Imm.ICF 2080 Ariana  
TUNIS  
Tel : (216) 1 703.397

**Mme.Amel JRAD FANTAR**  
Chef de Laboratoire Central  
Office National de  
l'Assainissement  
32, Rue hédi Noura 1001  
TUNIS  
Tel : (216) 1 343.200  
Fax : (216) 1 380.411

**Mr.Belgacem HENCHI**  
Conseiller  
Secretariat d'Etat à la Recherche  
scientifique et à la technologie  
18 Rue 8010  
Cité Montplaisir  
1002 Tunis  
Tel : (216) 1 795 414  
Fax : (216) 1 796 165

**Mr. Ali MHIRI**  
Professeur INAT  
43, Av CHARLES NICOLLE  
TUNIS  
Tel : (216) 1 280.750  
Fax : (216) 1 799.391

**TURQUIE  
TURKEY**

**Mr. Salih SEN**  
Ministry of Foreign Affairs  
Balgat Ankara  
TURKEY  
Tel : (90) 312.287.25.55  
Fax : (90) 312.287.16.44

**PNUE/UNITE DE COORDINATION DU PLAN  
D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE (PAM)  
UNEP/COORDINATING UNIT FOR THE  
MEDITERRANEAN ACTION PLAN (MAP)**

**Mr. Gülsen KUGU**  
Ministry of Environment  
Foreign Relations Department  
Eskisehir Yolu 8 KM  
06100 - ANKARA  
TURKEY

Tel : (90.312) 285 17 05  
Fax : (90.312) 285 37 39

**Mr. Ljubomir JEFTIC**  
Deputy Coordinator

**Mr. Ibrahim DHARAT**  
Senior Programme Officer

**Mr. Christian MARX**  
Fund/Administrative Officer

48 Vassileos Konstantinou Avenue  
P.O. Box 18019  
11610 Athens  
Greece

Tel : (30) 1 72 53 190-5  
Fax : (30) 1 72 53 196-7  
Tlx : 601-222564 MEDU GR  
Cables : UNITERRA , Athens  
E-Mail : UNICEF Network  
(ITT/DIALCOM)

UNET UNEP.MEDU USER ID:UNE058

**ASSOCIATION TUNISIENNE POUR LA  
PROTECTION DE LA NATURE ET DE  
L'ENVIRONNEMENT - TUNIS**

**Mr. MTIMET Ali**  
12, Rue Tantawi Jawhari  
El Omrane 1005  
Tel : (216) 1 288.141

**ASSOCIATION TUNISIENNE POUR LA  
PROTECTION DE LA NATURE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT - KAIROUAN**

**Mr.Youssef NOURI**  
Lycée Abou Sofiène  
Ksar Saïd II 2041  
Tél : 515.307  
Tel : 518.838 (home)

**ADPE LA MARSIA**

**Mr.Mohamed FAKHFAKH**  
6, Imp.1, Rue Mosbah Jarbou  
Manar II 2092.  
Tel : (216) 1 752 432  
Fax : (216) 1 767 112

**UNION GENERALE DES TRAVAILLEURS  
TUNISIENS**

**Mr.Adel AZABI**  
Président Commission de  
l'Environnement et du  
développement  
Place Med Ali TUNIS  
BP 849-1035 TUNIS RP  
Tél/Fax : (216) 1 354 114

**MEDITERRANEAN INFORMATION OFFICE  
FOR ENVIRONMENT, CULTURE AND  
SUSTAINABLE DEVELOPEMENT  
(MIO/ECSDE)  
BUREAU D'INFORMATION POUR  
L'ENVIRONNEMENT, LA CULTURE  
ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Ms. Anastasia RONIOTES**  
Programme Officer  
28 Tripodon Str.  
105 58 Athens, GREECE  
Tel: (30) 1 32 25 245  
Fax: (30) 1 32 25 240

**FOUNDATION FOR INTERNATIONAL  
STUDIES**

**Mr. Anton MICALLEF**  
Director  
Euro-Mediterranean Centre  
on Insular Coastal Dynamics  
c/o Foundation for International  
Studies  
St Paul Street  
Valletta  
MALTA  
Tel : (356) 24 07 46  
Fax : (356) 23 05 51

**RICERCA E COOPERAZIONE**

**Mr. Ernesto BARBAGALLO**  
Via Latina 276 -  
00179 ROMA  
Tel : (39) 6 78 34 64 32  
Fax : (39) 6 78 34 64 47  
or / 24, Av Habib Bourguiba  
2016 CARTHAGE  
Tel : (216) 1 732 171  
Fax : (216) 1 732 452

**FORUM PER LA LAGUNA C.I.U.L**

**Mr. Erich TREVISIOL**  
Cà Tron, S. Croce 1957  
30125 VENEZIA  
ITALY  
Tél : (39) 41 79 62 23  
Fax : (39) 41 52 40 403

**INSTITUT TUNISIEN DE TECHNOLOGIE  
APPROPRIEE (ITTA)**

**Mr. Cherif ZAOUCH**  
88, Av, H. BOURGUIBA  
CARTHAGE 2016  
Tél : (216) 1 276.656  
Fax : (216) 1 792.802

**GREENPEACE INTERNATIONAL**

**Ms.Domitilla SENNI**  
Political Unit  
Greenpeace International  
28 Viale Manlio Gelsomini  
00153 Rome  
Italy  
Tel : (39) 6 57 44 111  
Fax : (39) 6 57 83 531

**Mr.Karim BEN MUSTAPHA**  
Greenpeace Tunisie  
Directeur  
51, Av Abdelaziz Thaalbi  
2092, EL MANAR II  
TUNIS  
Tel : (216) 1 88 16 37  
Fax : (216) 1 88 26 50

**Mr.Wahid LABIDI**  
Greenpeace Tunisie  
Département Toxique  
51, Av Abdelaziz Thaalbi  
2092, EL MANAR II  
TUNIS  
Tel : (216) 1 88 16 37  
Fax : (216) 1 88 26 50

**Mr.Adel SOUISSI**  
GREENPEACE TUNISIE  
Média et information  
51, Av Abdelaziz Thaalbi  
2092, EL MANAR II  
TUNIS  
Tel : (216) 1 88 16 37  
Fax : (216) 1 88 26 50

**WORLD WIDE FUND FOR NATURE (WWF)**

**Mr.Arturo LOPEZ ORNAT**  
WWF-Barcelona Convention  
c/Plantio 33, Pozvelo  
28224 MADRID  
ESPAGNE  
Tel : (34) 1 352 71 84  
Fax : (34) 1 352 71 84

**CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES  
POUR LA TELEDETECTION  
REGIONAL ACTIVITY CENTER FOR  
(RAC/ERS)**

**Mr. Michele RAIMONDI**  
Director  
Environment Remote Sensing  
Regional Activity Center for  
Environment Remote Sensing  
Via G. Giusti  
2-90144 Palermo  
Italy

Tel : (39) 91 34 23 68  
Fax : (39) 91 30 85 12

**REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS SPECIALIZED AGENCIES  
REPRESENTANTS DES INSTITUTIONS SPECIALISEES DES NATIONS UNIES**

**FOOD AND AGRICULTURAL ORGANIZATION  
OF THE UNITED NATIONS (FAO)  
Organisation DES NATIONS UNIES POUR  
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)**

**Mr.Habib BEN ALAYA**  
Senior Liaison Officer  
Secretary of the General Fisheries  
Council for the Mediterranean  
Tel : (39) 6 52 25 64 35

**BANQUE MONDIALE  
WORLD BANK**

**Mr.Ramzi FARES**  
Chargé de Programmes  
1818 H ST. N.W  
Washington D.C  
20433 USA  
Tel: (1) (202) 473.20.17  
Fax: (1) (202) 477.85.28

**AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET NON  
GOUVERNEMENTALES  
OTHER INTERGOVERNMENTAL AND NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS**

**CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CONFERENCE  
EURO-MEDITERRANEENNE SUR LE TOURISME  
DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Mr.André ABBITBOL**  
membre du conseil scientifique  
9 Avenue Khierredine Pacha  
1002 TUNIS  
Tel : (216) 1 28 14 30  
Fax : (216) 1 78 83 71

**CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE  
REGIONAL ACTIVITY CENTRES FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN**

**PNUE/OMI CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN  
POUR L'INTERVENTION D'URGENCE  
CONTRE LA POLLUTION MARINE  
ACCIDENTELLE (REMPEC)  
UNEP/IMO REGIONAL MARINE POLLUTION  
EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE  
MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)**

**Mr. Jean Claude SAINLOS**  
Director  
Regional marine Pollution  
Emergency  
Response Centre for the  
Mediterranean Sea  
Manoel Island  
Malta  
Tel : (356) 33 72 96-8  
Fax : (356) 33 99 51  
Tlx : 406-1464 MW  
Cables : UNROCC Malta

**CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LES  
AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES (CAR/ASP)  
REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR  
SPECIALLY PROTECTED AREAS (RAC/SPA)**

**Mr. Mohamed SAIED**  
Director  
Regional Activity Centre for  
Specially Protected Areas  
15 Rue Ali Ibn Abi Taleb  
Cité Jardins  
1002 Tunis  
Tunisia  
Tel : (216) 1 795 760  
Fax : (216) 1 797 349  
Tlx : 409-15190 ANPE

**CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES  
DU PLAN BLEU (CAR/PB)  
REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE  
BLEU PLAN (RAC/BP)**

**Mr. Arab HOBALLAH**  
Deputy-Director  
Regional Activity Centre for the  
Blue Plan  
Place Sophie Laffitte  
Sophia Antipolis  
06560 Valbonne  
France  
Tel : (33) 93 65 39 59  
Fax : (33) 93 65 35 28  
Tlx : 42-970005

**ANNEXE II**

**DISCOURS D'OUVERTURE PRONONCE PAR**

**SON EXCELLENCE**

**MONSIEUR MOHAMED MEHDI MLIKA**

**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE**

**L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**LORS DE LA 1ère REUNION  
DU COMITE D'EXPERTS DE LA  
CONFERENCE MED 21**

---

**Tunis, 16 Mai 1994**

**Mesdames et Messieurs,  
honorables invités,**

Je voudrais, tout d'abord, souhaiter la bienvenue en Tunisie à l'ensemble de nos invités et saluer chaleureusement leurs présences parmi nous.

Je suis convaincu que leurs participations aux travaux de cette première réunion du Comité préparatoire de la Conférence "Med 21", contribuera non seulement à approfondir le dialogue que nous avons engagé ensemble sur l'avenir de la Méditerranée, mais aussi à faire le point, six mois à peine avant notre grand rendez-vous de Novembre 1994 sur le développement durable en Méditerranée, en ce qui concerne l'état d'avancement de la coopération intra-méditerranéenne en matière d'environnement et de développement.

Cette Conférence, appelée par le Président de la République, Monsieur, Zine El Abidine Ben Ali, marque une fois de plus tout l'intérêt qu'il porte à la protection de l'environnement et au droit des générations futures à hériter d'un environnement sain et s'inscrit dans le droit-fil de la nouvelle approche dégagée lors du Sommet de la Terre à Rio

Bien qu'il constituât souvent le champs clos de rivalités et d'affrontements violents, le bassin méditerranéen offre, nous en sommes tous convaincus, plus qu'aucune autre région de la planète, les virtualités d'un lien de convergences et se présente comme un espace particulièrement propice à l'échange des biens, comme des idées, ce qui y a favorisé l'émergence d'une civilisation, à bien des égards, unique et qui a marqué de son sceau l'ensemble des pays riverains.

Il n'est point étonnant, dès lors, que le bassin méditerranéen soit considéré comme l'exemple d'une "écorégion" susceptible de constituer une zone pilote pour une relecture régionale des décisions arrêtées au sommet de la Terre.

Il importe, donc, que nous poursuivions la réflexion sur les moyens les plus efficaces de préserver ce patrimoine civilisationnel commun et que nous dégagions des propositions concrètes allant dans le sens des recommandations de l'Agenda 21 et des conventions adoptées depuis à Rio de Janeiro avec, pour objectif, une meilleure prise en compte des exigences du développement durable et de la logique qui le sous-tend, à savoir la révision en profondeur des rapports d'échanges et le renforcement de la coopération internationale, sous l'égide des Nations-Unies.

Où en sommes-nous, aujourd'hui, dans la mise en oeuvre des engagements pris à Rio, au plus haut niveau politique, pour ce qui est de concilier protection de l'environnement et développement et de faire du développement durable une réalité palpable pour le siècle qui s'annonce?

C'est la question qui se pose à nous et dont dépendra dans une large mesure la pérennité des actions que nous avons engagées au niveau des différents programmes et institutions intervenant en Méditerranée, notamment le PAM (Plan d'Action pour la Méditerranée) le METAP avec la Banque Mondiale la Commission de l'Union Européenne, la mise en oeuvre d'un "Observatoire de la Méditerranée" dans le cadre du Plan Bleu etc....

Les initiatives de l'Union Européenne entreprises ces dernières années à travers la Charte de Nicosie et le Programme d'Action du Caire et visant à définir des objectifs concrets sur la coopération Euroméditerranéenne dans les domaines de l'environnement et du développement durable méritent d'être soulignées et appuyées.

Les recommandations de la Conférence d'Alger des Ministres méditerranéens de l'hydraulique devraient également retenir l'attention de votre réunion.

La réunion d'Antalya, en Turquie, en octobre 1993, avait, certes, permis aux parties contractantes, à la Convention de Barcelone, d'établir un premier bilan de l'après-Rio et d'évaluer

notamment l'état d'avancement du PAM, dans le but de donner une nouvelle impulsion à ses activités et de les recentrer dans le sens d'une meilleure prise en compte des défis du développement durable et de l'irréversibilité des atteintes à l'environnement et aux ressources naturelles.

Il nous importe, aujourd'hui, de pousser encore la coopération intraméditerranéenne sur la voie du développement durable et de réfléchir aux moyens d'intégrer ce concept dans la Convention de Barcelone, à un an exactement de la 9ème réunion des Parties Contractantes.

Pour cela, il est évident que de nouveaux arrangements institutionnels et juridiques soient nécessaires, qu'il nous, appartient d'identifier et de préciser, ensemble, en ayant comme principe directeur de veiller à ne point éparpiller nos efforts en matière de coopération et d'asseoir un mécanisme de suivi du programme du PAM à la fois cohérent et efficace et ne faisant pas double emploi avec les structures déjà en place.

Ce qui est demandé aux groupes de travail qui vont se réunir pendant ces cinq journées, c'est donc essentiellement de réfléchir sur le projet de l'Agenda 21 de la Méditerranée.

Tout en tenant compte de la spécificité de notre région et des engagements pris au niveau des Etats, chacun en ce qui le concerne ou, tous ensemble, dans le cadre de la coopération intra méditerranéenne, le projet d'Agenda "Med 21" est conçu comme une réflexion sur les objectifs à atteindre pour la région méditerranéenne dans l'optique de l'Agenda 21 de Rio, et les moyens à mettre en oeuvre pour y parvenir.

Le deuxième point, non moins important, porte sur le projet d'institution d'une commission méditerranéenne pour le développement durable qui serait, pour plus d'efficience, intégrée au PAM et relèverait de l'autorité des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone.

Dans le souci d'éviter la prolifération des groupes d'experts et de consultants, bien que leurs contributions constituent toujours un enrichissement supplémentaire, il serait souhaitable que cette Commission prenne la place des comités scientifiques, techniques et socio-économiques existant au sein du PAM, quitte à élargir la représentation de nos pays respectifs au sein de cette commission.

Le 3ème point concerne le projet de déclaration de Tunis sur le développement durable et la coopération en Méditerranée, une coopération euro-méditerranéenne, qui prend en compte l'identité et la diversité du bassin méditerranéen et se préoccupe de dégager les ressources et les moyens de promouvoir la solidarité des peuples méditerranéens sur la base d'une stratégie générale permettant de répondre tout à la fois aux problèmes de développement et d'environnement et d'accélérer l'organisation d'une zone de prospérité et de bien-être à travers tout le bassin méditerranéen sur ses rives Nord comme sur ses rives Sud.

C'est grâce à cette coopération que la région méditerranéenne pourra surmonter la multitude de défis et de problèmes complexes auxquels elle est confrontée et qui constituent autant de facteurs d'insécurité et d'instabilité non seulement pour la rive sud mais pour tout le bassin méditerranéen.

C'est par une solidarité agissante entre les deux rives que nous pourrons espérer en l'avènement d'une ère de paix et de prospérité dans toute la région.

Notre réflexion commune sur le devenir de la région méditerranéenne est un pas de plus qui nous rapproche de cet objectif.

Alors oeuvrons ensemble pour un développement durable en Méditerranée, garant de la paix et de la sécurité dans notre région.

Je ne voudrais pas conclure mon intervention sans profiter de l'occasion qui s'offre aujourd'hui à nous pour saluer l'accord de paix auquel Palestiniens et Israéliens sont parvenus récemment au Caire et qui augure nous l'espérons, une ère de paix, de liberté et de justice pour l'ensemble des peuples de la région. Nous y souscrivons d'autant plus volontiers que la Tunisie n'a jamais manqué d'oeuvrer dans ce sens et d'appeler au respect de la légalité internationale et au droit des peuples à l'autodétermination dans la dignité et le respect des droits de l'homme.

Je souhaite bonne chance à vos travaux et vous remercie de votre attention.

## ANNEXE III

### ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la réunion
- 2- Election du bureau
- 3- Adoption de l'ordre du jour  
et organisation des travaux
- 4- Examen des documents :
  - 4.1. Examen du document MED 21/PC/1
  - 4.2. Examen du document MED 21/PC/2
  - 4.3. Présentation du document MED 21/PC/3
  - 4.4. Examen du document MED 21/PC/4
- 5- Adoption du rapport de la réunion
- 6- Clôture de la réunion

#### ANNEXE IV

### PROJET DE RESOLUTION CONCERNANT LE DOCUMENT AGENDA MED 21

Les Ministres réunis à Tunis ont pris connaissance du document de l'Agenda MED 21 relatif à l'identification et à la mise en oeuvre progressive du développement durable dans le bassin méditerranéen en prenant appui à la fois sur les politiques et actions nationales et sur celles qui résultent de la coopération bilatérale ou multilatérale entre les pays riverains et avec l'Union Européenne.

Ils félicitent les autorités tunisiennes de ce travail qui leur donne l'occasion tout d'abord de réaffirmer les engagements qu'ils ont pris à Rio de Janeiro en juin 1992 dans le cadre de la Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement.

Ils confirment qu'ils feront tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre ces engagements en pratique en y associant davantage la société civile, les autorités locales, entreprises et associations, en particulier.

Ils ont pris connaissance avec intérêt de l'Agenda MED 21 qui est une lecture méditerranéenne de l'Agenda 21 et qui comporte une analyse, chapitre par chapitre, des caractéristiques principales de la région méditerranéenne, des orientations utiles pour l'action nationale ou bilatérale ainsi que des suggestions pour la coopération interméditerranéenne. Ce document constitue un utile réservoir d'idées, de thèmes et de propositions concrètes.

Ils décident de le prendre en considération comme un outil de référence et d'en assurer la diffusion dans les pays ainsi que dans les organes des Nations Unies, le PAM et les différents établissements qui lui apportent un concours.

Ce document constituera l'un des documents de base pour les travaux prochains de la Commission Méditerranéenne pour le Développement Durable lorsqu'elle sera mis en place. Il pourra aussi être utilisé pour un réajustement du PAM et pour la restructuration de ce programme par objectifs.

Après l'analyse des champs de travail en fonction des quarante chapitres de l'Agenda 21 et de quelques chapitres complémentaires sur le tourisme, l'énergie, les transports, la pêche, l'aquaculture et le domaine culturel, il appartiendra aux parties contractantes de dégager un calendrier méditerranéen pour l'action en fonction non plus seulement des chapitres de l'Agenda 21 mais aussi à partir des priorités méditerranéennes.

**ANNEXE V**

**Projet de la déclaration de Tunis  
pour le développement durable dans le bassin méditerranéen**

**Les Ministres ( ) participants à la Conférence MED 21  
tenue à Tunis le 1 Novembre 1994**

- **Conscients** des particularités du bassin méditerranéen et de la mer Méditerranée caractérisée par son régime de mer semi-fermée,
- **Conscients** des répercussions profondes et souvent négatives des activités humaines sur la santé publique, le milieu marin, le littoral et sur les écosystèmes fragiles méditerranéens,
- **Conscients** de l'importance socio-économique au niveau mondial de la Méditerranée, notamment comme lieu d'accueil touristique et comme voie de communications maritimes,
- **Soucieux** de sauvegarder et de maintenir à la fois l'identité et la diversité des peuples du bassin méditerranéen,
- **Reconnaissant** l'importante contribution du Plan d'Action pour la Méditerranée adopté à Barcelone en 1975 .
- **Reconnaissant** la portée de la Convention de Barcelone de 1976 pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et des Protocoles y relatifs,
- **Soulignant** la contribution des actions menées dans leurs pays respectifs,

- **Soulignant** l'importance de la coopération euro-méditerranéenne et de la coopération intra-méditerranéenne qui sont poursuivies dans le bassin méditerranéen.
- **Constatant** la grande différence de niveau et de rythme de développement entre pays méditerranéens, ce qui requiert le renforcement de la coopération régionale,
- **Conscients** de ce que l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques de développement durable ont besoin de coordination inter-ministérielle dans chaque pays ainsi que d'une participation active du public et de l'ensemble des parties concernées,
- **Reconnaissant** que le règlement pacifique et juste des conflits contribue au maintien de la paix et à la promotion du développement durable,
- **Réaffirmant** le principe de la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement selon lequel les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable et ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.
- **Considérant** que toute agression et destruction de populations, de leur environnement et de leurs ressources sont des actes inadmissibles contre lesquels la solidarité et tous les efforts doivent être mobilisés,
- **Déterminés** à donner plein effet et un total respect aux engagements souscrits lors de la Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement et d'autres accords internationaux dont les pays méditerranéens sont parties;

- **Expriment** leur volonté politique et leur engagement en faveur du développement durable en Méditerranée.

**Décident de:**

- **Ouvrer** pour mobiliser les ressources et les moyens nécessaires aux fins du développement durable,
- **Promouvoir** la prise en compte résolue du développement durable dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques nationales et locales de développement, en tenant compte des principes de la Déclaration de Rio.
- **Promouvoir** et développer la coopération méditerranéenne, en particulier la solidarité Nord Sud et l'aide en faveur des pays en développement.
- **Mettre** en commun leurs expériences, de favoriser les échanges d'information et de développer les actions bilatérales, régionales et multilatérales.
- **Encourager** les initiatives économiques de partenariat et de co-développement pour le renforcement des capacités nationales relatives à la mise en oeuvre du développement durable,
- **Mettre** à l'étude les dispositions répondant le mieux aux objectifs du développement durable et de procéder aux arrangements institutionnels nécessaires.
- **Promouvoir** , **renforcer** et **soutenir** le processus de paix en Méditerranée,

- **Développer** des programmes pour la réhabilitation des zones affectées par des hostilités récentes dans le bassin méditerranéen;
  
- **Se solidariser**, à travers des actions concrètes d'appui, avec les peuples exposés à des agressions et à des destructions,

**ANNEXE VI**

**Projet de résolution  
relative à la création d'une Commission Méditerranéenne  
du Développement Durable**

Les Ministres ( ) participants à la Conférence  
MED 21 Tenue à Tunis le 1er Novembre 1994

- Considérant l'importante contribution du Plan d'Action pour la Méditerranée adopté à Barcelone en 1975 en tant que cadre de coopération entre les pays du Bassin Méditerranéen pour la protection de l'environnement et le développement.
- Déterminés à mettre en oeuvre à l'échelle méditerranéenne les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio de Janeiro.
- Proposent la création d'une Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD) et ce, dans le cadre du Plan d'Action pour la Méditerranée.
- Invitent la neuvième réunion des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone à adopter cette proposition et à procéder à la création de la Commission.

## ANNEXE VII

### Liste des Documents

#### Documents de Travail

|                     |   |
|---------------------|---|
| Document-MED21/DT/1 | Agenda Provisoire   |
| Document-MED21/DT/2 | Agenda Provisoire Annoté  |
| Document-MED21/PC/1 | Projet de déclaration de Tunis sur le développement durable et la coopération Méditerranéenne.                        |
| Document-MED21/PC/2 | Projet de l'Agenda 21 de la Méditerranée  |
| Document-MED21/PC/3 | Projet d'arrangements Juridiques: L'intégration du développement durable dans la Convention de Barcelone              |
| Document-MED21/PC/4 | Projet d'arrangements institutionnels : L'institution de la Commission méditerranéenne pour le développement durable. |
| Document-MED21/DT/3 | Rapport de la réunion (sera fait à la fin de la réunion)  |

#### Documents d'Information

|                      |                        |
|----------------------|------------------------|
| Document-MED21/Inf/1 | Liste des documents    |
| Document-MED21/Inf/2 | Liste des participants |

## **Documents de Reference**

**UNEP(OCA)/MED IG.3/5**

**Rapport de la Huitième réunion ordinaire des parties contractantes à la Convention de Barcelone pour la protection de la Mer Méditerranée contre la pollution et les protocoles y relatifs (Antalya, 12-15 Octobre 1993)**

**UNEP/BUR/43/3**

**Rapport de la réunion du Bureau des parties contractantes à la convention pour la protection de la Mer Méditerranée contre la pollution et les protocoles y relatifs (Ankara, 2-3 Février 1994)**